

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 18 JUIN 2015 À 20H30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge LECOMTE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 juin 2015.

Étaient présents : Serge LECOMTE, Maire (*Arrivé en cours de séance – 20h45*) – Florence BOULLIER – Bénédicte RICARD – Marc FOUQUIER – Francis POUZET, adjoints – Christophe BRETON – Fabienne BAUDON – Laurent BARILLET – Jean-Yves PROUST – Florent MARTIN – Arnaud LELIEVRE – Annabel LE COZ – Marie-Pierre BOUGREAU

Étaient absents excusés : Janine PERROT qui donne pouvoir à Marie-Pierre BOUGREAU – Camille ECHERSEAU qui donne pouvoir à Arnaud LELIEVRE – Jean-Claude RICHARD – Carole DEZYN – Albertina GASPERONI

Arnaud LELIÈVRE est désigné secrétaire de séance.

En l'absence de Monsieur le Maire, Florence BOULLIER, 1^{ère} adjointe propose de changer l'ordre de présentation des points à l'ordre du jour. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 21 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

- **LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX AU 1^{ER} JUILLET 2015.**

Francis POUZET informe ses collègues qu'il y a lieu, comme chaque année, de procéder à la révision des loyers des logements communaux au 1er Juillet 2015.

Monsieur le Maire arrive en cours de séance et prend part au vote (arrivé 20h45)

Francis POUZET donne lecture des loyers et propose, après avis de la commission bâtiment une hausse de 1% à compter du 1^{er} juillet 2015. Il présente également une comparaison du prix moyen au m² entre la commune et les villes de Tours, Loches, Joué-lès-Tours...

A l'appui du montant des charges locatives, il indique le temps moyen de nettoyage des communs.

Il précise que des travaux seront faits à l'ancien logement de Medhi DOUBLET (peinture, évier). Corentyn MARCHE, locataire au 39 Grande Rue va repeindre son appartement. La commune fournira la peinture.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de majorer de 1% les loyers et charges et d'appliquer cette majoration ainsi qu'il suit :

| Logements communaux : | Loyer 01-07-2014 | | | Loyer 01-07-2015 (hausse 1%) | | |
|--------------------------|------------------|---------|--------|---------------------------------|---------|--------|
| | loyer | charges | Total | loyer | charges | Total |
| 28 Grande Rue | | | | | | |
| rez de chaussée (T1 bis) | 171,49 | 25 | 196,49 | 173,20 | 25 | 198,20 |
| rez de chaussée (T3) | 265,77 | 25 | 290,77 | 268,43 | 25 | 293,43 |
| étage côté cour (T2) | 222,61 | 25 | 247,61 | 224,84 | 25 | 249,84 |
| étage côté rue (T2) | 232,00 | 25 | 257,00 | 234,32 | 25 | 259,32 |

| | | | | | | |
|---|--------|----|--------|--------|----|--------|
| 39 Grande Rue | | | | | | |
| rez de chaussée (T3) | 258,86 | 25 | 283,86 | 261,45 | 25 | 286,45 |
| Étage (T3) | 267,19 | 25 | 292,19 | 269,86 | 25 | 294,86 |
| 33 Grande Rue | | | | | | |
| Étage (T3) | 355,66 | -- | 355,66 | 359,22 | -- | 359,22 |
| 1 place du Puits de la Chaîne (T5) | | | | | | |
| | 448,74 | 25 | 473,74 | 453,23 | 25 | 478,23 |
| 1bis place du Puits de la Chaîne | | | | | | |
| rez de chaussée (T1 bis) | 204,35 | 25 | 229,35 | 206,40 | 25 | 231,40 |
| Étage (T4) | 345,36 | 25 | 370,36 | 348,81 | 25 | 373,81 |
| 35 Grande Rue | | | | | | |
| rez de chaussée (T2) | 256,60 | 25 | 281,60 | 259,17 | 25 | 284,17 |
| 1er étage (T5) | 517,77 | 25 | 542,77 | 522,94 | 25 | 547,94 |
| 2e étage (T4) | 259,08 | 25 | 284,08 | 261,67 | 25 | 286,67 |

- **RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX AU 1ER JUILLET 2015 – LOCATION DES SALLES.**

Francis *POUZET* informe ses collègues qu'il y a lieu de procéder à la révision des tarifs communaux applicable au 1^{er} juillet 2015 pour tous les contrats qui seront fait à compter de cette date. Il précise qu'ils n'ont pas évolué depuis 2010.

Francis donne lecture en séance du règlement intérieur et propose les modifications vu en commission bâtiments.

En séance, il est proposé de modifier le règlement :

- en autorisant les associations extérieures de louer la vaisselle.
- en demandant aux loueurs de viser l'inventaire du matériel.

Florent *MARTIN* précise que cet inventaire devra être fait avant le 1^{er} juillet.

Florence *BOULLIER* ajoute qu'il est nécessaire de faire un contrôle de la sono tous les lundis.

Francis *POUZET* informe le conseil que le coût annuel du chauffage de la salle des fêtes s'élève à 7 000 € environ pour l'année 2014.

Vu la commission des bâtiments du 15 juin 2015, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'entériner la proposition de la Commission ainsi qu'il suit :

. Horaires des locations :

Option n°1 – 12 heures : la journée de 9h à 21h

Option n°2 – 24 heures : de 9 heures au lendemain 9h

Option n°3 – 36 heures : de 9 heures au lendemain 21h

Option n°4 – 48 heures : de 21 heures au surlendemain soir 21h

Option n°5 – 60 heures : du vendredi 9 heures au surlendemain soir 21 h.

Tarifications

| | Options horaires | Associations locales | Particuliers locaux | Associations extérieures | Particuliers extérieurs | Entreprises bal | Chauffage du 1 ^{er} novembre au 31 mars |
|------------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|--------------------------|-------------------------|-----------------|--|
| SALLE DES FÊTES | 1 | 85 € | 85 € | 135 € | | | 20 € |
| | 2 | 135 € | 135 € | | | 357 € | 25 € |
| | 3 | 170 € | 170 € | 270 € | 270 € | | 30 € |
| | 4 | 200 € | 200 € | 360 € | 360 € | | 35 € |
| | 5 | 240 € | 240 € | 390 € | 390 € | | 40 € |
| | Vin d'Honneur Réunion | gratuit | | 35 € | 40 € | 40 € | |

| | | | | | | | |
|----------------------------|-----------------------|---------|---------|----------------------|------|------|--|
| SALLE DES ASSOC | 1 | gratuit | 50 € | | | | |
| | 2 | gratuit | 70 € | | | | |
| | 3 | gratuit | 105 € | | | | |
| | Vin d'Honneur Réunion | gratuit | 20 € | 25 € | 25 € | | |
| Sono. Ext. | Complète | gratuit | | | | | |
| Couverts | La pièce | gratuit | gratuit | | | | |
| Chaises hors salles | La pièce | gratuit | 1 | | | | |
| Bancs | La pièce | gratuit | 1 € | Gratuit ² | | | |
| Tables | La pièce | gratuit | 2 € | gratuit ² | | | |
| Caution | | 200€ | 200€ | 200€ | 200€ | 200€ | |

¹. Tarifs dégressifs :

- de 1 à 10 chaises : 1 € pièce
- de 11 à 30 chaises : 0.80 € pièce
- de 31 à 50 chaises : 0.70 € pièce
- plus de 50 chaises : 0.60 € pièce

². Le prêt se fera par principe d'échange.

VAISSELLE ET MATÉRIEL

| Désignation | Prix forfaitaire T.T.C. en cas de casse |
|----------------------------------|---|
| Assiettes plates | 3,00 € |
| Assiettes creuses | 3,00 € |
| Assiettes à dessert | 2,50 € |
| Tasses à café | 2,00 € |
| Soucoupe | 1,00 € |
| Cuillère à soupe | 1,50 € |
| Cuillère à café | 1,50 € |
| Fourchettes | 1,50 € |
| Couteaux | 2,50 € |
| Verres ballon (par carton de 12) | 1,50 € |
| Tables salle des fêtes | 110,00 € |
| Chaises | 40,00 € |
| Tables salle des associations | 150,00 € |
| Tables en pin | 100,00 € |
| Bancs en pin | 50,00 € |
| Tréteaux | 26,00 € |

– RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX – PARTICIPATION AU TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part à ses collègues d'un courrier de Monsieur le Président du Conseil départemental relatif à la participation des familles au transport scolaire à compter de la rentrée scolaire 2015-2016 fixées à 150 € par enfant.

À titre d'information, la participation demandée pour l'année scolaire 2014-2015 était de 140€.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la hausse de la participation demandée pour la prochaine rentrée et fixe à 150 € le montant de la participation demandée aux familles.

– **AVIS CONCERNANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE PROJET D'EXTENSION DES PLACES DE STATIONNEMENT POIDS-LOURDS SUR L'AIRE DE SERVICE DE SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES ET LA FONTAINE COLETTE**

Monsieur le Maire informe ses collègues de l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2015 portant ouverture d'enquête publique relative au projet de réalisation de 97 places de stationnement poids-lourds sur l'autoroute A10, sur les aires de services de Sainte-Maure et de la fontaine Colette, situées sur le territoire de la commune de Saint-Epain, qui portera sur la déclaration d'utilité publique, l'enquête parcellaire ainsi que la mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Saint-Epain.

Monsieur le Maire précise que lors d'une réunion à la préfecture avec toutes les personnes associées, il avait demandé que soit fait un drainage avec 3,5 hectares au lieu d'une soude de drainage. Cofiroute n'a pas retenue cette proposition.

Il ajoute que ce projet nécessite la prise de terrain de Monsieur Fabrice BOULLIER.

Par courrier en date du 1^{er} juin dernier, il est demandé au Conseil municipal de Saint-Epain de formuler un avis sur le dossier de mise en conformité du PLU de la commune, le procès verbal de la réunion d'examen conjoint, et sur le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable sur le dossier de mise en conformité du PLU de la commune, le procès verbal de la réunion d'examen conjoint, et sur le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

– **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE LA MANSE ET DE SES AFFLUENTS**

Par courrier en date du 12 mai dernier, il est demandé au Conseil municipal de Saint-Epain d'émettre un avis sur la modification des statuts du syndicat de la Manse et de ses affluents. Celle-ci porte sur le changement du lieu de siège, qui serait à Sepmes et non à Sainte-Maure-de-Touraine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de se prononcer favorablement à la modification de l'article 3 des statuts du Syndicat de la Manse et de ses affluents « Le siège social est fixé à la Mairie de Sepmes » et approuve leur rédaction, jointe à la présente délibération.

– **ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MISE AUX NORMES ET ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'opération de mise aux normes de l'éclairage public, une consultation auprès de plusieurs entreprises a été lancée.

Quatre offres ont été reçues.

Monsieur le Maire présente les offres reçues et propose de retenir l'entreprise Citéos domiciliée à Sorigny (37250), lieudit Bordebure BP 44 pour un montant de 47 931 € HT soit 57 517.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir l'offre de l'entreprise Citéos domiciliée à Sorigny (37250), lieudit Bordebure BP 44 pour un montant de 47 931 € HT soit 57 517.20 € TTC, autorise le Maire à signer le contrat et tous documents s'y afférant et indique que les crédits sont inscrits au Budget 2015, opération 306 - Éclairage public 2015.

– **ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE JEANNE D'ARC**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'opération relative à l'aménagement de la rue Jeanne d'Arc, une consultation auprès de plusieurs entreprises a été lancée.

Trois offres ont été reçues.

Monsieur le Maire présente les offres reçues et propose de retenir l'entreprise BELLIN domiciliée à Noyant de Touraine (37800), ZI de la Justice pour un montant de 38 788.57 € HT soit 46 546.28 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir l'offre de l'entreprise BELLIN domiciliée à Noyant de Touraine (37800), ZI de la Justice pour un montant de 38 788.57 € HT soit 46 546.28 € TTC, autorise le Maire à signer le contrat et tous documents s'y afférant, et indique que les crédits sont inscrits au budget 2015, opération 290 – Rue Jeanne d'Arc.

– **ATTRIBUTION DU MARCHÉ CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ÉCOLE**

R. QUENEAU

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'opération relative à l'extension de l'école R. QUENEAU, il est nécessaire de recourir à un contrôleur technique. Ainsi, une consultation auprès de plusieurs entreprises a été lancée.

Quatre offres ont été reçues (dont une hors délai).

Monsieur le Maire présente les offres reçues et propose de retenir l'entreprise QUALICONSULT domiciliée à Tours (37100), 27 rue de la Milletière, Bâtiment B, pour un montant de 3 930 € HT soit 4 716 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir l'offre de l'entreprise QUALICONSULT domiciliée à Tours (37100), 27 rue de la Milletière, Bâtiment B, pour un montant de 3 930 € HT soit 4 716 € TTC, autorise le Maire à signer le contrat et tous documents s'y afférant et indique que les crédits sont inscrits au budget 2015, opération 308 – extension du groupe scolaire.

– **ATTRIBUTION DU MARCHÉ COORDINATION SPS POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ÉCOLE R. QUENEAU**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'opération relative à l'extension de l'école R. QUENEAU, il est nécessaire de recourir à un coordonnateur SPS. Ainsi, une consultation auprès de plusieurs entreprises a été lancée.

Quatre offres ont été reçues (dont une hors délai).

Monsieur le Maire présente les offres reçues et propose de retenir l'entreprise Mahoudeau domiciliée à Tours (37100), 58 rue de Trianon pour un montant de 1 500 € HT soit 1 800 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir l'offre de l'entreprise Mahoudeau domiciliée à Tours (37100), 58 rue de Trianon pour un montant de 1 500 € HT soit 1 800 € TTC, autorise le Maire à signer le contrat et tous documents s'y afférant, et indique que les crédits sont inscrits au budget 2015, opération 308 – extension groupe scolaire.

– **Attribution du marché relatif au programme de voirie 2015**

Christophe BRETON, conseiller municipal délégué, indique que dans le cadre de l'opération relative aux travaux de voirie 2015, une consultation auprès de plusieurs entreprises a été lancée.

Six offres ont été reçues.

Monsieur le Maire présente les offres reçues et propose de retenir l'entreprise Roiffé Travaux Location domiciliée à ROIFFÉ (86160), 4 rue du souvenir pour un montant de 62 355.90 € HT soit 74 827.08€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir l'offre de l'entreprise Roiffé Travaux Location domiciliée à ROIFFÉ (86160), 4 rue du souvenir pour un montant de 62 355.90 € HT soit 74 827.08€ TTC, autorise le Maire à signer le contrat et tous documents s'y afférant et indique que les crédits sont inscrits au budget 2015, opération 304 – travaux neufs de voirie 2015.

– **Attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement du parc du presbytère**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'opération relative aux travaux d'aménagement du parc du presbytère, une consultation auprès de plusieurs entreprises a été lancée.

Quatre offres ont été reçues.

Monsieur le Maire présente les offres reçues et propose de retenir l'entreprise MORIN domiciliée à Saint-Epain (37800), 16 rue de la Loge pour un montant de 8 794.84 € HT soit 10 553.81 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir l'offre de l'entreprise MORIN domiciliée à Saint-Epain (37800), 16 rue de la Loge pour un montant de 8 794.84 € HT soit 10 553.81 € TTC, autorise le Maire à signer le contrat et tous documents s'y afférant et indique que les crédits sont inscrits au budget 2015, opération 307 – Parc du presbytère.

– **Renouvellement d'un poste d'agent polyvalent en contrat avenir**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, que par délibération du 26 juin 2014, il a été créé un poste d'agent polyvalent en contrat d'avenir pour diverses missions nécessaires au bon fonctionnement de la Collectivité (activités périscolaires et entretien de voirie).

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de renouveler le poste d'agent polyvalent en contrat d'avenir à raison de 35h par semaine pour assurer diverses missions nécessaires au bon fonctionnement de la Collectivité (activités périscolaires et entretien de voirie) et autorise le Maire à signer le renouvellement du contrat d'avenir pour une durée d'un an renouvelable.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire :
 - annonce un recensement des habitants de la commune en 2016. Il faudra trouver à minima trois agents pour le recensement.
 - Indique que les consultations pour les travaux d'extension du groupe scolaire et la cantine se terminent le lundi 22 juin à 17h.
 - Informe le conseil du départ à la retraite de Mme Danièle FUMOLEAU à compter du 1^{er} juillet.
 - Invite les membres du conseil à la fête de l'école vendredi 19 juin.
 - Informe le Conseil d'un problème informatique à la mairie sur les boîtes mail. Bénédicte RICARD répond qu'ABS a fait une manipulation pour sécuriser les serveurs, celle-ci aurait dû être neutre pour la commune.
- Christophe BRETON demande s'il y a un remplacement pour cet été à l'agence postale. Monsieur le Maire indique qu'il a une candidature, mais qu'il en attend une seconde d'une personne déjà formée.
- Monsieur le Maire ajoute que dimanche 21 juin aura lieu la fête de la musique, que AMSE37 a envoyé une invitation à l'ensemble du conseil.
- Marc FOUQUIER informe le conseil que cet été il y aura des expositions d'artistes à la prévôté et à la maison de pays. Cette semaine les travaux des enfants aux NAP seront exposés, puis d'autres artistes vont se succéder jusqu'à la mi-août. Il ajoute que tous les dimanches des vacances un pot d'accueil pour les nouveaux touristes sera organisé.
- Florence BOULLIER invite le conseil à venir vendredi 19 juin voir l'exposition des enfants. Agnès HIS, Nelly BONNAL et Émeline PROUST ont organisé cette exposition. Elle ajoute qu'un pique-nique sera organisé avec les enfants le mardi 30 juin.
- Bénédicte RICARD informe le conseil que le Saint Ep' saison sera distribué à partir de lundi 22 juin. La structure du site internet est en cours de réalisation. Il sera proposé deux maquettes en commission.
- Monsieur le Maire ajoute que Monsieur le Préfet et le trésorier de Ste Maure quittent leurs fonctions.
- Florence BOULLIER informe le conseil que le PEDT a été validé.
- Marie-Pierre BOUGREAU indique qu'elle a été informée par des riverains que la Croix du Moulin, Route de Crissay ne serait plus à sa place. Les riverains souhaitent qu'elle reprenne sa place d'origine.

La prochaine réunion de conseil est fixée au 23 juillet à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 22h40.

Pour affichage,
Le Maire,

Serge LECOMTE